# S.C.P. D. PETEY - P-V. GUERIN - P. BOURGEAC

\*v<sub>ISSIER DE JUSTICE</sub>
Standard : 01 45 63 71 63

Huissiers de Justice Associés 221, rue du Faubourg St Honoré Code Porte : 1972 75008 PARIS

email: selarl.pgb@orange.fr

HSBC 30056 00811 08110047364 29 CCP 15 342 41 J 020

Cor: 13901, MD: 213159 Acte: 283189

# PROCÈS-VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT DE JEU

## L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE VINGT NEUF NOVEMBRE

#### A la demande de :

La société VENTE-PRIVEE.COM, S.A au capital de 625 725,61 euros, enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 434317293, dont le siège social est sis 249, avenue du Président Wilson à LA PLAINE SAINT-DENIS (93210),

## Laquelle m'a exposé :

Que la requérante organise un jeu dénommé «Jeu LEGO DUPLO», opération se déroulant du 30/11/2017 à 07H au 01/12/2017 à 07h,

Que dans ces conditions, pour se garantir de tout litige ultérieur, la société organisatrice estime avoir le plus grand intérêt à voir le règlement de son jeu déposé auprès d'un officier ministériel.

Qu'en conséquence elle me requiert à cet effet.

Ce dont je suis requis.

## S.C.P. D. PETEY – P-V. GUERIN – P. BOURGEAC



Huissiers de Justice Associés 221, rue du Faubourg St Honoré Code Porte : 1972 75008 PARIS

email: selarl.pgb@orange.fr

HSBC 30056 00811 08110047364 29 CCP 15 342 41 J 020

Cor: 13901, MD: 213159 Acte: 283189

## **DEFERANT A CETTE REQUISITION**

Je, Philippe BOURGEAC, Huissier de Justice associé à la SCP PETEY-GUERIN-BOURGEAC près le Tribunal de Grande Instance de PARIS, y résidant, 221, rue du Faubourg St Honoré, 75008 PARIS, soussigné:

Certifie avoir reçu ce jour, en mon Etude, le règlement complet du jeu organisé par la société requérante du 30/11/2017 à 07H au 01/12/2017 à 07h et intitulé «Jeu LEGO DUPLO».

Ai annexé au présent procès-verbal ledit règlement sur lequel j'ai apposé le cachet de mon étude.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS ET DE TOUT CE QUE DESSUS J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

Maître P. BOURGEAC

Huissier de Justice associé Signataire

## S.C.P. D. PETEY - P-V. GUERIN - P. BOURGEAC

Huissiers de Justice Associés 221, rue du Faubourg St Honoré Code Porte : 1972 75008 PARIS

email: selarl.pgb@orange.fr

HSBC 30056 00811 08110047364 29 CCP 15 342 41 J 020

Cor: 13901, MD: 213159 Acte: 283189

#### **REGLEMENT DU JEU LEGO**

#### ARTICLE 1. COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR ET DATES DE L'OPERATION

La société VENTE-PRIVEE.COM, S.A au capital de 625 725,61 euros, enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 434317293, dont le siège social est sis 249, avenue du Président Wilson à LA PLAINE SAINT-DENIS (93210), ci-après dénommée « VENTE-PRIVEE.COM », organise du 30/11/2017 à 07H au 01/12/2017 à 07h (date et heure françaises de connexion faisant foi) un jeu gratuit sans obligation d'achat ci-après désigné le « Jeu LEGO DUPLO» dont les gagnants seront déterminés dans les conditions définies ci-après.

Le Jeu sera accessible sur le site Internet : <u>www.vente-privee.com</u>

#### ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est réservé à toute personne physique majeure, membre de VENTE-PRIVEE.COM, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion :

- Des membres du personnel de VENTE-PRIVEE.COM,
- Des membres de leur famille (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Pendant la durée du Jeu, les participants ont la possibilité de retenter leur chance 1 fois pour tenter de gagner.

Si un participant ne répond pas correctement à l'ensemble des conditions de participation, sa participation ne sera pas prise en compte.

#### ARTICLE 3. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La seule participation au Jeu implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement. Toute réclamation relative au règlement du Jeu pourra être faite par écrit à VENTE-PRIVEE.COM à l'adresse suivante : moderateur\_blog@vente-privee.com, uniquement pendant toute la durée du Jeu.

#### ARTICLE 4. MODALITES DE PARTICIPATION

Les participants peuvent accéder au Jeu du 30/11/2017 au 01/12/2017 :

- Soit à partir du site internet de vente-privee.com en se connectant à son compte et depuis le Bandeau du Jeu « LEGO DUPLO» ou
- Soit depuis l'email envoyé par VENTE-PRIVEE.COM.

Afin de participer au Jeu, chaque participant doit impérativement :

- S'inscrire ou Se connecter à son compte vente-privee
- Se rendre sur la page d'accueil du site internet vente-privee
- Cliquer sur le bandeau d'annonce du jeu sur le site internet vente-privee
- Remplir le formulaire de participation
- Valider sa participation
- Participer au jeu instant gagnant

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la faculté à tout moment de procéder à toutes les vérifications qui s'imposeraient au contrôle de validité des participations au Jeu.

## S.C.P. D. PETEY - P-V. GUERIN - P. BOURGEAC



Huissiers de Justice Associés 221, rue du Faubourg St Honoré Code Porte : 1972 75008 PARIS

email: selarl.pgb@orange.fr

HSBC 30056 00811 08110047364 29 CCP 15 342 41 J 020

Cor: 13901, MD: 213159 Acte: 283189

Les participations au Jeu seront annulées si elles sont erronées, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante, frauduleuse au présent règlement. Toute participation devra être loyale.

#### ARTICLE 5. DESIGNATION ET INFORMATION DU GAGNANT

Le lot est attribué selon le principe de l'instant gagnant, préalablement déterminé par la société organisatrice.

Pour gagner, il faut participer au moment de l'instant gagnant. Le gagnant sera instantanément informé après avoir validé sa participation.

Le gagnant sera personnellement averti par VENTE-PRIVEE.COM via email au plus tard, le 05/12/2017.

Le nom du gagnant sera disponible auprès de : VENTE-PRIVEE.COM Jeu LEGO MARKETING SERVICES 164 rue Ambroise Croizat 93200 Saint-Denis FRANCE

#### ARTICLE 6. LOT

Les 50 gagnants du Jeu se verront attribuer le lot suivant : 1 set Les vacances d'hiver du Père Noël, PVC 29.99 euro (ensemble n° 10837)

Ce lot est strictement nominatif et, à ce titre, ne sera ni cessible, ni échangeable et non remboursable. Si les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession du lot, ils n'auraient droit à aucune compensation.

En aucun cas, le lot ne pourra être repris ou échangé contre son équivalent en espèces ou sous toute autre forme.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la possibilité de substituer à tout moment le lot proposé par d'autres lots d'une valeur équivalente.

## ARTICLE 7. MISE À DISPOSITION DU LOT

Les gagnants seront informés de leur gain par email. Ils devront envoyer leurs coordonnées (prénom + nom + adresse postale et adresse email) à l'adresse suivante : moderateur\_blog@vente-privee.com, dans un délai de 7 jours à compter de la date à laquelle les gagnants ont été informés de leur gain par email par vente-privee. Dans le cas contraire, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot. Le lot qui ne sera pas attribué ne pourra en aucun cas être réclamé ultérieurement et sera réattribué à un autre participant par tirage au sort.

Les lots seront envoyés par VENTE-PRIVEE.COM. par voie postale aux gagnants à l'adresse postale préalablement communiquée par email à VENTE-PRIVEE.COM.

Les gagnants doivent veiller à l'exactitude de leurs coordonnées. Il est expressément précisé que VENTE-PRIVEE.COM ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non-attribution du lot, suite à la communication de coordonnées invalides ou erronées. En cas de changement de coordonnées, il appartient aux gagnants de communiquer leurs nouvelles coordonnées sans délai, afin que VENTE-PRIVEE.COM puisse procéder à l'attribution de son lot.

Le lot qui ne peut pas être attribué par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées électroniques ou postales du gagnant ou d'une modification de ces coordonnées, sera conservé par VENTE-PRIVEE.COM

## S.C.P. D. PETEY - P-V. GUERIN - P. BOURGEAC

"USSIER DE JUSTICE

Standard: 01 45 63 71 63

Huissiers de Justice Associés 221, rue du Faubourg St Honoré Code Porte : 1972 75008 PARIS

email: selarl.pgb@orange.fr

HSBC 30056 00811 08110047364 29 CCP 15 342 41 J 020

Cor: 13901, MD: 213159 Acte: 283189

Il est entendu que si VENTE-PRIVEE.COM se trouve dans l'impossibilité d'attribuer ou de livrer le lot pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie ou équivalent financier ne peut être réclamé par le(s) gagnant(s). Aucune réclamation et/ou recours relatif à un lot ou à son attribution ne pourra être adressé à VENTE-PRIVEE.COM.

## ARTICLE 8. DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Il est possible de consulter et d'imprimer le présent règlement du Jeu à l'adresse suivante : <a href="https://play.vente-privee.com/legoduplo/0/44642/">https://play.vente-privee.com/legoduplo/0/44642/</a>

Le présent règlement a été déposé en l'Étude de la SCP PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de Justice associés à Paris, 221 rue du faubourg Saint Honoré (75008), qui s'est assuré de sa régularité. Le règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante :

VENTE-PRIVEE.COM Jeu LEGO DUPLO MARKETING SERVICES 164 rue Ambroise Croizat 93200 Saint-Denis FRANCE

Le timbre de la demande d'envoi du règlement pourra être remboursé à tout participant, exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande accompagnant la demande du règlement du Jeu selon les modalités suivantes : Le participant devra indiquer ses coordonnées complètes et envoyer sa demande avant le 11/12//2017 (cachet de La Poste faisant foi)

Remboursement du timbre d'envoi sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g :

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse);

Toute demande de remboursement incomplète, raturée, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 11/12/2017 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée.

En dehors des demandes d'envoi du règlement, il ne sera répondu à aucune autre demande écrite ou téléphonique de renseignements concernant l'interprétation et/ou l'application du présent règlement.

#### ARTICLE 9. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Tout participant a la possibilité de se faire rembourser les frais de participation au Jeu. Les frais de connexion seront remboursés exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande écrite effectuée par tout participant ayant participé au Jeu dans les conditions indiquées ci-dessous, de même que les frais d'affranchissement de cette demande.

La demande devra être faite sur papier libre et envoyée par courrier postal au plus tard dans les trente (30) jours suivant la date de fin du Jeu, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

VENTE-PRIVEE.COM Jeu LEGO DUPLO MARKETING SERVICES 164 rue Ambroise Croizat 93200 Saint-Denis FRANCE



## S.C.P. D. PETEY - P-V. GUERIN - P. BOURGEAC

Standard : 01 45 63 71 63

Huissiers de Justice Associés 221, rue du Faubourg St Honoré Code Porte: 1972 75008 PARIS

email: selarl.pgb@orange.fr

HSBC 30056 00811 08110047364 29 CCP 15 342 41 J 020

Cor: 13901, MD: 213159 Acte: 283189

Elle comprendra impérativement :

Le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse électronique du participant.

Une photocopie de sa carte d'identité,

La date et l'heure de sa participation,

Dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Le participant en ayant effectué la demande dans les conditions telles que définies au présent article sera remboursé d'une somme forfaitaire de : 0.12 euros par minute dans la limite des 5 minutes de connexion soit de 0,60 euros. Les frais de connexion et d'affranchissement pour cette demande seront remboursés dans les trente jours (30) suivant la réception de la demande, sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur en France et en Europe.

Toutefois, tout accès au Jeu effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter à l'adresse du Jeu et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique. Un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir, que s'il y a eu un débours réel de la part du participant sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

#### ARTICLE 10. DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du Jeu, VENTE-PRIVEE.COM, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du participant, telles que ses nom, prénom, adresse e-mail et adresse postale (ciaprès dénommées ensemble, les « Données Personnelles »).

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le participant, VENTE-PRIVEE.COM aura accès aux coordonnées personnelles du participant.

Conformément à sa politique de confidentialité (http://fr.vente privee.com/vp4/Help/PrivacyPolicy.aspx?cypher=RxIkx3FTrWaKsglwmUm6eQ%3D%3D), VENTE-PRIVEE.COM pourra communiquer les données personnelles de chaque participant : à ses prestataires de transport aux fins de réaliser la livraison des lots aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée, le participant peut à tout moment exercer son droit d'accès d'opposition de rectification et de suppression des Données Personnelles le concernant en adressant sa demande (en indiquant son adresse de courrier électronique, ses nom, prénom, et adresse postale):

par courrier électronique à l'adresse suivante: modifications@vente-privee.com;

par courrier postal à l'adresse suivante : vente-privee.com – Service Relations Membres - TSA 91531 - 91853 ORSAY CEDEX

Par ailleurs, conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978 telle que modifiée, VENTE-PRIVEE.COM a fait son affaire des déclarations nécessaires à la collecte et au traitement de données personnelles auprès de la CNIL.

Pour toute information complémentaire relative aux traitements des données personnelles des membres de VENTE-PRIVEE.COM, le participant est invité à se référer à la politique de confidentialité de VENUE

## S.C.P. D. PETEY - P-V. GUERIN - P. BOURGEAC



Huissiers de Justice Associés 221, rue du Faubourg St Honoré Code Porte : 1972 75008 PARIS

email: selarl.pgb@orange.fr

HSBC 30056 00811 08110047364 29 CCP 15 342 41 J 020

Cor: 13901, MD: 213159 Acte: 283189

PRIVEE.COM disponible à l'adresse suivante : <a href="https://secure.fr.vente-privee.com/registration/PrivacyPolicy?CountryCode=FR#pp">https://secure.fr.vente-privee.com/registration/PrivacyPolicy?CountryCode=FR#pp</a> cookies.

#### ARTICLE 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il est expressément précisé que tous les éléments qui constituent les éléments du Jeu, et notamment les marques, les logos, les graphiques, les dessins, les photographies, les animations et les textes, les descriptifs du Jeu, et tout autre élément, qu'il soit visuel et/ou sonore (ci-après dénommés les « Contenus »), auxquels le participant est susceptible d'avoir accès dans le cadre du Jeu, sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle actuellement en vigueur en France, et ce pour le monde entier. VENTE-PRIVEE.COM est titulaire et/ou dûment licenciée par les ayants droit de l'intégralité des droits afférant à ces Contenus.

A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation des Contenus pour un usage strictement privé au sens dudit Code et tel que prévu au présent règlement, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la Propriété Intellectuelle, est autorisée.

Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de VENTE-PRIVEE.COM.

#### ARTICLE 12. RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence VENTE-PRIVEE.COM ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du Jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système du participant.

Il est précisé qu'il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Instagram et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. Les participants sont informés que lors de la visite de la page du jeu, le cas échéant, un cookie peut être enregistré sur leur disque dur. Il s'agit d'un petit fichier informatique qui permet d'enregistrer leur navigation sur la page du jeu. Les cookies sont utilisés pour identifier chaque participant, lui permettant d'accéder à ses données sans devoir les saisir à nouveau. Ces cookies ne peuvent en aucun cas endommager les données sur l'ordinateur de l'utilisateur. Le participant peut refuser l'enregistrement des cookies ou être informé lors de l'enregistrement sur son disque dur en configurant son navigateur.

L'organisateur n'est pas responsable des problèmes de livraison ou de la perte de courrier ou d'e-mail (particulièrement en ce qui concerne la livraison des gains). Dans le cas ou le gain est renvoye par la poste à la

## S.C.P. D. PETEY - P-V. GUERIN - P. BOURGEAC



Huissiers de Justice Associés 221, rue du Faubourg St Honoré Code Porte : 1972 75008 PARIS

email: selarl.pgb@orange.fr

HSBC 30056 00811 08110047364 29 CCP 15 342 41 J 020

Cor: 13901, MD: 213159 Acte: 283189

société organisatrice, le gain est considéré comme perdu pour le gagnant et remonte dans la possession de la société organisatrice. La société organisatrice n'est pas responsable du mauvais fonctionnement des connexions internet, des retards, pertes ou dommages causés par la poste.

#### ARTICLE 13. CAS DE FORCE MAJEURE - FRAUDE

La responsabilité de VENTE-PRIVEE.COM ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devrait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période du Jeu et de reporter toute date annoncée.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque qui aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

#### ARTICLE 14. LITIGE ET DROIT APPLICABLE

Le Jeu étant organisé par une société française, les dispositions du présent règlement seront alors exécutées et interprétées conformément au droit français en vertu de la législation actuellement en vigueur. En cas de contestation et pour obtenir une solution amiable, les participants ou gagnants peuvent adresser leurs demandes à moderateur\_blog@vente-privee.com dans un délai de 15 jours à compter de la notification par VENTE-PRIVEE.COM de la modification, l'annulation ou le report du Jeu.

Tout différend qui pourrait naître à l'occasion de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution sera soumis aux Tribunaux de Paris, auxquels il est fait expressément attribution exclusive de compétence.

